

# Déclaration Liminaire



CCE d'ERDF

Séance du 25 février 2016

## 1<sup>e</sup> Déclaration liminaire des élus FNME-CGT

Dans quelques semaines, plus exactement le 8 avril prochain, nous allons fêter le soixante-dixième anniversaire de la loi de nationalisation. A cet effet, un certain nombre d'initiatives pour commémorer cet événement sont d'ores et déjà programmées dans le pays, à l'initiative de la CGT.

70 ans au service de nos concitoyens pour produire, transporter et distribuer l'électricité et le gaz dans chaque foyer, au même prix, en tous points du territoire, 24h sur 24, 365 jours par an...

Il est évident que tous ceux qui, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui n'ont eu de cesse que de combattre ce modèle économique issu du programme du Conseil National de la Résistance en prônant la libéralisation, tous ceux qui oeuvrent pour les intérêts financiers d'une caste dominante au détriment de l'intérêt général, tous ceux qui s'accaparent les richesses du secteur de l'énergie... tous ceux-là ne fêteront sans doute pas ce 70<sup>ème</sup> anniversaire.

Il faut dire qu'ils sont très occupés, depuis deux décennies, à déstructurer le secteur.

Pour quels résultats ?

L'ouverture à la concurrence, nous annonçait-on, allait faire baisser les tarifs de l'électricité et du gaz.

On nous promettait plus de transparence.

On tentait de rassurer les salariés sur les conséquences de ce mouvement de libéralisation sur l'emploi dans les entreprises de la Branche...

On allait voir ce qu'on allait voir. Et bien, on a vu... Quel gâchis industriel et social !

Directives européennes, changement de statut juridique, ouverture du capital, loi Nomé, loi de transition énergétique, projet d'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques... ont remodelé le secteur de l'énergie en Europe et en France.

La CGT n'était pas dupe et n'a cessé de mobiliser le personnel à chaque étape du processus, avec de grandes grèves comme en 2004, 2006 et 2009 et les luttes actuelles qui ont ralenti le processus et atténué considérablement ses conséquences.

En se comportant comme des serviteurs zélés de la commission européenne, en transcrivant sans broncher ses directives, en pliant devant le patronat des multinationales, en sacrifiant les « champions » nationaux, en instaurant une Commission de Régulation de l'Energie se comportant comme l'Etat dans l'Etat... les gouvernements successifs portent une responsabilité écrasante dans la situation actuelle.

Aujourd'hui, le plein emploi dans la Branche des IEG n'est plus d'actualité pour les employeurs.

# Déclaration Liminaire



EDF est en difficulté financière et nous assistons à un véritable plan social, même s'il est atténué par les redéploiements d'effectifs au sein du Groupe. Que se passerait-il sans l'opportunité des départs massifs en retraite dans la période ? Assisterait-on à des licenciements secs ? On peut légitimement s'interroger.

Quant à ERDF, ses ennemis n'ont pas l'intention de l'épargner. Le modèle du distributeur intégré français est dans le collimateur. Certains travaillent activement à son démantèlement, rendu possible par l'évolution des rapports de forces au niveau européen et le lobbying de forces politiques prônant la régionalisation de la Distribution...

Il est grand temps de réaliser un véritable bilan de la dérèglementation avant d'aller plus loin. La FNME-CGT l'exige.

Elle réitère sa proposition d'un pôle public de l'Énergie, seule alternative progressiste à l'impasse actuelle.

La dérèglementation du secteur de l'énergie s'accompagne d'un processus organisé de casse des droits sociaux.

Au sein des IEG, c'est le Statut National du personnel qui est visé. Faute de ne pas avoir réussi à l'abolir, les adversaires du personnel s'échinent à le vider progressivement de son contenu : régime spécial maladie, régime spécial de retraite, régime spécial d'activités sociales, tarif agent... Voilà leurs cibles prioritaires.

Dans ce contexte, les Electriciens et gaziers ont raison de poursuivre la mobilisation actuelle contre la réduction drastique des moyens financiers alloués aux Activités Sociales et le maintien du 1% !

Parlons maintenant du contexte interprofessionnel :

Loi de transposition de l'ANI sur le dialogue social du 11 janvier 2013. Loi « Macron » et Loi « Rebsamen » d'août 2015. Annonces récentes sur la dégressivité possible des allocations chômage... Voici maintenant le projet de Loi « El Khomri ».

Tout cet arsenal législatif n'a qu'un seul objectif : faire reculer les droits des salariés et renverser la hiérarchie des normes. Pour illustrer nos propos, voilà quelques exemples de ce que porte le projet de Loi:

- Passage de 44h à 46h maxi par semaine de travail par simple Accord d'Entreprise,
- Fractionnement possible du repos quotidien des 11h00,
- Possibilité de faire travailler des apprentis mineurs 10h/jour et 40h/semaine,
- Indemnité de licenciement illégal plafonnée à 15 mois de salaire,

# Déclaration Liminaire



- Possibilité ouverte d'Accords d'Entreprises inférieurs au Code du travail,
- Extension du forfait jour pour les Cadres
- Heures supplémentaires 5 x moins majorées qu'actuellement,
- Possibilité ouverte aux Entreprises de mettre en œuvre un plan social sans avoir de difficultés économiques,
- Possibilité de licencier un salarié refusant une modification de son contrat de travail
- Possibilité pour l'employeur d'organiser un référendum direct des salariés en cas de non signature d'Accord par les Organisations Syndicales...

Tenter de faire croire aux français que cette Loi ne modifierait pas les droits des salariés, comme l'a annoncé le Président de la république, relève de la supercherie.

Remplacer le Code du Travail, applicable à tous de plein droit, par un contrat collectif ou individuel, voilà la genèse du projet gouvernemental.

Actuellement, le Code du Travail est le socle de garanties collectives commun à tous les salariés, susceptible d'être amélioré par des Accords de Branches et d'Entreprises. Il apporte une cohésion nationale et constitue un plancher en dessous duquel aucun employeur ne peut aller sans risquer d'être poursuivi.

Le remplacer par des Accords d'Entreprises de niveaux différents et parfois inférieurs au Code du travail revient à ouvrir la porte à une dégradation généralisée des garanties collectives et à l'émiettement du droit social.

Par ailleurs, qui croira qu'un salarié puisse négocier de gré à gré un contrat individuel équilibré, le rapport des forces entre salarié et employeur étant par définition inégal, surtout dans un pays comptant près de 6 millions de chômeurs et de privés d'emploi. Il s'agit en fait d'un marché de dupes, d'un contrat léonin.

Les coups de boutoirs successifs de ce gouvernement dit « socialiste » à l'encontre du monde du travail résonnent comme une véritable trahison à son égard. C'est un gage de soumission vis-à-vis du MEDEF et de la finance.

Nous assistons là au dernier acte d'une entente entre « macronat et patronat » qui part d'une posture dogmatique. A les entendre, le salarié serait à l'avenir tenu comme seul responsable de son employabilité. S'il se retrouve au chômage et qu'il y reste, ce serait entièrement de sa faute... Inversement, faciliter les licenciements doperait le marché du travail et favoriserait l'embauche...

# Déclaration Liminaire



De la part d'un gouvernement de droite, historiquement acquis à ces thèses, il n'y aurait rien de surprenant.

Mais de la part d'un gouvernement dit « socialiste », élu sur un programme n'annonçant rien de tout cela, c'est un véritable coup de poignard dans le dos des salariés, aidé en cela par certaines organisations syndicales transformées en véritable courroies de transmission !

Et ce n'est hélas pas nouveau. A chaque gouvernement socialiste depuis 1983, le monde du travail, les retraités, les « gens de peu », prennent des coups, des coups de plus en plus violents !

Quant au Président de la République, rappelons son discours du Bourget fustigeant la finance comme son ennemi...

Et après, d'aucun s'étonneront du manque d'engouement des français, notamment de la jeunesse, à se rendre aux urnes lors des élections politiques !

Quoi qu'il en soit, la CGT appelle d'ores et déjà les salariés à résister, à se mobiliser et se mettre en mouvement pour faire échec à ce projet de Loi scélérat mortifère pour leurs garanties collectives et celles de leurs enfants !